

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nécessité de renforcer la sécurité des ponts submersibles Question écrite n° 16389

Texte de la question

M. Pierre Meurin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la nécessité de renforcer la sécurité des ponts submersibles en cas de tempête. Dans la nuit du 9 au 10 mars 2024, dans le Gard, la tempête Monica a créé des inondations. Trois voitures se sont engagées sur des ponts submersibles avant d'être emportées par les eaux, occasionnant la mort de six personnes et la disparition d'un enfant. Le secrétaire général de la préfecture du Gard rappelle qu'« il s'agit de trois cas dramatiques dans un contexte qui n'est pas extraordinaire et qui revient même assez souvent chez nous ». Il apparaît donc nécessaire que les services publics mettent en place une meilleure prévention de ces phénomènes météorologiques fréquents dans le Gard. Lors de ces drames, il apparaît que les barrières de ces ponts submersibles auraient pu être relevées ou n'auraient pas été fermées assez tôt. Le fait que des voitures se soient engagées en pleine nuit montre qu'une signalisation lumineuse doit être mise en place. De manière générale, la signalisation doit être beaucoup plus dissuasive pour empêcher ces drames. Un envoi d'alertes géolocalisées en cas d'intempéries devrait également être mis en place. Alors que le Gard compte soixante-neuf ponts submersibles, il lui demande quand ces mesures pourront être mises en place.

Données clés

Auteur: M. Pierre Meurin

Circonscription: Gard (4e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 16389

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 mars 2024, page 2027 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)